



La Grèce réforme sa procédure d'asile et durcit sa gestion des sans-papiers

ATHENES, 12 jan 2011 (AFP) - Le parlement grec a adopté mercredi une loi réformant les procédures de droit d'asile en Grèce, souvent critiquée pour violation des droits des réfugiés, notamment dans le but de mieux lutter contre l'afflux dans le pays de migrants irréguliers.

Le texte soustrait la compétence sur la droit d'asile à la police, via la création d'un "Service d'asile"; il met en place une procédure d'examen en appel des demandes rejetées, alors que 47.000 demandes d'asile sont actuellement en souffrance, certaines depuis plus de cinq ans.

Ces réformes étaient réclamées par le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU et la Commission européenne, alors que la Grèce bat le record des refus d'asile en Europe, avec moins de 1% des demandes acceptées.

Mais, comme l'a souligné Christos Papoutsis, le ministre en charge du dossier, la loi vise aussi à doter le pays de moyens de lutter contre l'immigration clandestine: elle permet un tri au terme duquel les migrants irréguliers, estimés à 350.000 dans le pays, "seront rapatriés volontairement ou expulsés".

"C'est une question qui concerne la cohésion de la société grecque", a lancé peu avant le vote M. Papoutsis, attaché ces dernières semaines à durcir la gestion migratoire, à la fois sous pression des partenaires européens et face à la montée de l'hostilité aux migrants dans le pays.

"La plupart des migrants sont conduits à l'illégalité, à la criminalité, à la prostitution (...) car la Grèce ne dispose par des moyens de les prendre en charge et la misère en fait des victimes", a-t-il ajouté. Il a également défendu son projet, annoncé début janvier, de construire une clôture à la frontière terrestre gréco-turque.

Devenue du fait de sa géographie la principale porte d'entrée de l'immigration irrégulière en Europe, la Grèce réclame également la révision des règles européennes dites Dublin II, qui limitent les procédures d'asile au pays d'entrée.